



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASÉ DE L'EST - LOT 1 GROS-OEUVRE, CURAGE, DESAMIANTAGE, ETANCHEITE, RAVALEMENT, PASSE AVEC LA SOCIETE ARC TCE

**DÉCISION N° AU-19-400
EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Lebeau, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-199 en date du 28 juin 2018 de signer le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le lot 1 Gros œuvre, curage, désamiantage, étanchéité, ravalement (notifié le 10/07/2018)

VU la décision n°AU-19-188 en date du 16 mai 2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le lot 1 Gros œuvre, curage, désamiantage, étanchéité, ravalement (notifié le 06/08/2019)

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux en plus et en moins values demandés par le maître d'ouvrage ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARC TCE sise 7 rue Roland Martin 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, représentée par Monsieur Thierry INVERNIZZI, Président, l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le lot 1 Gros œuvre, curage, désamiantage, étanchéité, ravalement.

Le montant en moins-value de l'avenant n°2 s'élève à 17 483,60 € HT (soit 20 980,32 € TTC).

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191105-lmc1H6794H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/11/2019 Date de Publication : 05/11/2019
